

Hommage à Paulette GUINCHARD

à Besançon, le 13 novembre 2021

Madame la Maire,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,
Cher Denis,

Si Paulette GUINCHARD ne recherchait pas les honneurs, elle ne se dérobait pas aux cérémonies fraternelles. L'hommage que vous avez souhaité lui rendre aujourd'hui et que quelques-uns ont préparé avec soin a cette dimension affectueuse. Je ressens donc comme un privilège que Paulette ait pensé à moi pour parler d'elle, aux côtés de Marie-Guite DUFAY, son amie.

Ici, beaucoup d'entre vous ont connu Paulette bien avant moi pour avoir travaillé ou milité avec elle dans cette région si belle et parfois si rude où plongeaient ses racines et où a pris corps l'accomplissement que fut sa vie.

La Présidente de votre région a retracé le parcours professionnel de cette fille d'agriculteurs du Doubs, catholiques et républicains, devenue libraire puis, études reprises, infirmière psychiatrique, avant d'être responsable de formation pour les soins aux personnes âgées. Marie-Guite DUFAY a aussi évoqué la militante, associative (à la J.A.C.), syndicale (à la C.F.D.T.), puis politique (au P.S.U. et enfin au P.S). Elle a rappelé l'élue municipale de Besançon (auprès du maire Robert SCHWINT), la conseillère régionale de Franche-Comté et la députée du Doubs.

Enfin, elle a fait renaître devant nous, avec une affection admirative, la personnalité discrète et pourtant rayonnante de cette femme venue du peuple et qui s'est élevée en lui restant fidèle.

En retraçant le parcours franc-comtois de Paulette, Marie-Guite a cherché à répondre à la question que vous vous posez tous, et pour laquelle chacun a sa réponse : « Pourquoi nous l'avons tant aimée ? »

Pour moi, en retraçant ses responsabilités nationales, je vous dirai pourquoi, à Paris, Paulette GUINCHARD s'est si naturellement affirmée.

J'ai mesuré assez tard le don de Paulette GUINCHARD pour l'action. Bien sûr, après les élections législatives de 1997, je savais qu'elle était une députée active de la nouvelle « majorité plurielle ». Mais je n'avais pas eu l'occasion de travailler directement avec elle.

Le basculement s'est opéré parce que la prise en charge des personnes âgées dans une France à la démographie mature devenait une question sociale et sociétale cruciale. Plusieurs rapports de qualité sur le grand âge avaient déjà été publiés. Mais, nous ressentions le besoin d'une approche renouvelée sur ce sujet. Et pour ne pas avoir seulement un rapport parlementaire de plus, il nous semblait que la vision d'une femme s'imposait.

Or, ni chez Martine AUBRY, numéro 2 de mon gouvernement et ministre de l'Emploi et de la solidarité, ni à mon cabinet, l'expérience professionnelle et la compétence de Paulette GUINCHARD, élue de terrain devenue députée, n'étaient ignorées. Nous nous sommes donc tournés vers elle. Le 18 janvier 1999, je lui ai adressé la lettre de mission d'usage en ces circonstances.

Sept mois plus tard, le 1^{er} septembre, après avoir conduit un long travail d'enquête sur le terrain, de consultation auprès des acteurs et de réflexion approfondie, la députée missionnée me remettait le fameux rapport Guinchard-Kunstler : « Vieillir en France, enjeux et besoins d'une nouvelle orientation de la politique en direction des personnes âgées en perte d'autonomie ». Ce rapport était remarquable.

Par le ton d'abord. La rédactrice n'avait pas recours aux euphémismes. Elle disait « les vieux », comme autrefois, car, selon elle, utiliser des formulations obliques était encore une forme d'exclusion. Elle affirmait aussi : « vieillir a un sens, celui de la vie ». Quant aux mots directs qui étaient les siens, ils étaient employés par elle avec tant d'humanité qu'ils n'étaient en rien dépourvus de douceur.

Le rapport marquait aussi un changement profond sur le fond. Il a bousculé les approches qui, à l'époque, étaient celles de la plupart des responsables politiques et de beaucoup de gestionnaires. Paulette GUINCHARD rappelait que ce sont majoritairement les femmes, épouses, compagnes, filles, employées des institutions spécialisées qui s'occupent des personnes âgées. Elle alertait sur l'invisibilité et la dévalorisation des personnes âgées, d'ailleurs de nouveau dramatiquement révélées dans le contexte de la Covid. Je m'interdirai ici un propos polémique qui serait déplacé dans le cadre de cet hommage. Mais, pensant à ce que le Président du Conseil scientifique du Covid-19 écrivait lui-même récemment — je le cite « au moment de la première vague, la santé a prévalu sur certaines formes d'humanité dans les EHPAD »— je dirai seulement que le regard et la parole de Paulette GUINCHARD nous ont manqué au cours des derniers mois.

Je reviens au rapport. Je garde en mémoire l'air particulier qu'avait Paulette en me le remettant dans mon bureau à Matignon. On lisait sur son visage la fierté de s'être vue confier cette mission, la satisfaction du devoir accompli, et aussi un peu de malice, parce qu'elle avait conscience de nous lancer un défi en nous appelant à déranger des idées reçues. Je n'ai pas oublié non plus son sourire chaleureux et son merveilleux accent franc-comtois. Elle vous représentait vraiment dignement.

Bientôt, Paulette GUINCHARD devint membre du gouvernement. Quand Martine AUBRY et moi-même avons lu son rapport, nous avons su qu'il devait déboucher sur l'action et que Paulette devait la conduire. Le 28 mars 2001, la députée fut nommée Secrétaire d'Etat aux personnes âgées et, d'emblée, elle s'imposa. En treize mois, soit en un temps très court à l'aune du temps législatif et administratif, elle fit adopter des réformes très importantes : l'Aide personnalisée à l'autonomie (l'APA), la loi sur le secteur social et médico-social, l'indispensable coordination des structures et des personnels grâce à la création des centres locaux d'information et de coordination (les CLIC) qui assistent les personnes âgées et leurs familles dans toutes les étapes de la prise en charge des vulnérabilités dues à l'âge. Je ne peux évoquer toutes les initiatives qui furent alors les siennes et celles de son équipe. Mais je veux dire aux anciens membres de son cabinet qu'elle recevait régulièrement après 2002 dans son hospitalière maison du Haut-Doubs, et qui sont ici avec nous ce matin : avec elle, vous avez bien travaillé.

Mon propos n'est pas de vanter l'action de mon gouvernement : ce serait me tromper d'exercice et d'époque. Mais comment illustrer ce que fut l'apport de Paulette GUINCHARD au service du pays sans revenir sur la loi du 20 juillet 2001 qui créa l'APA ?

Précisons d'abord que les alternances politiques ne sont pas faites que de ruptures. Face aux grands problèmes du pays, l'action des gouvernements connaît aussi des continuités. Celui d'Alain Juppé, qui précédait le mien, avait ainsi mis en place une Prestation spécifique dépendance (la PDS). Toutefois, en 1997, elle ne comptait que 120.000 bénéficiaires car elle avait buté sur un sérieux obstacle : le recours sur succession. Les familles, et les personnes âgées elles-mêmes, se montraient réticentes à amputer les droits de succession de leurs enfants.

La nouvelle Secrétaire d'Etat, placée désormais auprès d'Elisabeth GUIGOU, qui succédait à celle qui allait devenir maire de Lille, avait bien cerné cette difficulté. Un arbitrage s'imposait entre ce que commandait le devoir familial et ce que devait apporter la solidarité nationale. Il fallait aussi prendre en compte les inégalités de patrimoines.

Paulette GUINCHARD sut proposer deux innovations majeures dans le dispositif qui deviendra l'APA. Nous les avons retenues. Première innovation : il n'y aurait pas de plafond de ressources pour la nouvelle prestation. Elle serait modulée, après une expertise médico-sociale, dans un plan d'aide qui serait fonction et du degré de perte d'autonomie de la personne et du niveau des ressources de la famille. C'est sous cette forme que la prestation est devenue universelle. Seconde innovation : l'aide est attribuée non seulement pour les personnes vivant dans les maisons de retraite mais aussi dans le cas de celles pour qui le maintien à domicile est possible.

Le mécanisme mis en place chercha à cerner au plus près les restes à charge pour les familles dont on sait qu'ils pèsent lourd, encore aujourd'hui. Quant à la solidarité nationale, elle fut répartie entre le niveau national (à travers la CSG) et l'échelon départemental.

Pour pallier les inégalités que l'élue locale Paulette GUINCHARD avait bien connues, plusieurs critères furent définis. En outre, dans les textes d'application, la ministre veilla à ce que les territoires gardent une marge de manœuvre, gage d'une bonne efficacité. Aujourd'hui, l'APA, avec ses 1.300.000 bénéficiaires (dont 60% à domicile) reste le socle de la prise en charge des personnes âgées dans notre pays.

Pour la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, Paulette GUINCHARD réussit le tour de force d'obtenir un vote unanime au Parlement. La loi affirmait des principes essentiels : place prépondérante des usagers, promotion de l'autonomie, protection des personnes, exercice de leur citoyenneté. Ainsi apparut le principe de bienfaisance appliqué à des personnes particulièrement fragiles. Vingt ans après leur création, les Conseils de la vie sociale (les C.V.S.) continuent à associer aux décisions, dans les maisons de retraite, les représentants des résidents comme ceux des familles et des personnels. Paulette tenait à ce que personne ne soit oublié.

J'ai dit que Paulette s'était tout naturellement imposée. A son administration et dans le gouvernement, c'était assez logique compte tenu de ses qualités. Mais au Parlement, ce n'était pas assuré. L'Assemblée nationale, où des courants de pensée divers sont représentés, n'élabore pas la loi sans débats passionnés. Et dans sa mission de contrôle de l'Exécutif, les députés sont assez rarement tendres, notamment lors des questions d'actualité, avec les ministres nouveau venus. J'en ai connu plusieurs, assez renommés, que leur baptême du feu avait démontés. Quant aux sénateurs, plus policés dans leurs mœurs, ils ne détestent pas, on le sait, sur telle ou telle question pointue, montrer aux impétrants qu'ils en savent plus long qu'eux.

Paulette GUINCHARD franchit sereinement ces épreuves initiatiques, et très vite, elle fut écoutée avec attention, en commission parlementaire comme dans l'hémicycle. C'est que chez elle, la manière d'être et la façon de faire étaient intimement liées. A sa connaissance parfaite des dossiers, à l'évidence de son expérience vécue, aux propositions novatrices qu'elle avançait, la Secrétaire d'Etat aux personnes âgées a adjoint une attention à ses interlocuteurs, un goût du dialogue, une humanité et une authenticité qui ont éveillé le respect sur tous les bancs. J'ajouterai même, après coup, un autre atout tiré d'une jolie phrase lue dans le beau livre d'hommage que vous avez consacré à Zaza : elle était « patiente, habile, séductrice, naturelle ». Celui qui vous parle étant peu adepte de la confusion ou de l'affadissement des genres osera vous dire qu'elle était en cela pleinement femme.

Après 2002, Paulette GUINCHARD assumait d'autres responsabilités au plan national. Réélue députée du Doubs, cette fois dans l'opposition, elle fut portée à la vice-présidence de l'Assemblée nationale. Elle resta investie dans les questions sociales et sociétales. Elle joua un rôle majeur dans les débats qui conduisirent à « La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

En 2007, Paulette GUINCHARD ne se représenta pas à l'issue de son second mandat de parlementaire. Elle était alors devenue une personnalité reconnue, non seulement par les milieux spécialisés mais aussi dans l'opinion, sur les questions sensibles du vieillissement et du handicap.

En 2013, elle fut élue à la Présidence de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. De 2013 à 2017, quoique déjà malade, elle a rempli cette mission avec une grande force d'engagement.

Dans cette fonction, elle inspira la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui insista, notamment, sur la nécessité d'améliorer la prise en charge des proches-aidants et sur l'adaptation des logements.

Constamment, et dans toutes ses responsabilités, Paulette GUINCHARD a pratiqué le dialogue et la pédagogie. Elle a cherché à s'appuyer sur les usagers et les associations qu'elle voulait associer à la co-construction et au suivi des décisions prises.

Dans ses rapports avec ses interlocuteurs politiques, elle s'est toujours montrée respectueuse, notamment à l'égard des oppositions. En cherchant constamment à convaincre, elle a même réalisé d'improbables consensus. C'est pourquoi elle a elle-même suscité le respect. Ainsi ai-je vu avec bonheur le Conseil de Paris, en octobre dernier, émettre unanimement le vœu qu'un lieu ou un équipement dédié aux personnes âgées porte dans la Capitale le nom de Paulette GUINCHARD.

Le 11 mai 2017, lors de la remise par François HOLLANDE des insignes d'officier de la Légion d'honneur à Paulette GUINCHARD, notre amie fit sa dernière apparition publique. Elle fut aussi —était-ce un symbole ?— la dernière personnalité que le Président, au nom de la République, honora. Il s'était exceptionnellement déplacé hors de l'Élysée, pour cette cérémonie, vers les locaux de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Paulette était entourée par ses pairs, ses amis et ses proches. Elle nous donna ce jour-là une dernière leçon de courage et d'humanisme.

Après 2002, forcément, Paulette et moi avons cessé de travailler ensemble. Je ne voyais plus sa « joie de vivre » —selon les mots de son fils, Georges KUNSTLER— éclairer nos tête-à-tête de travail ou nos réunions de ministres. Mais, avec la même simplicité de manières, dans le respect que nous éprouvions l'un pour l'autre, les liens forgés dans l'action commune ne se sont pas dénoués. A travers le temps, malgré la distance qui existait entre nos points d'ancrage et en dépit de la maladie qui gagnait du terrain, nous avons su, sans doute trop rarement, nous rencontrer ou nous joindre.

Nous nous sommes parlé pour une ultime fois le 18 janvier de cette année 2021. Denis m'avait appelé pour me dire que Paulette souhaitait un échange. Ayant à l'esprit le geste qui avait été celui de Mireille JOSPIN vingt ans auparavant, elle voulait savoir comment nous, ses enfants, avions accueilli l'annonce par notre mère de son départ volontaire proche. Nous nous sommes parlé, d'abord par le truchement de son mari, puis directement. En écho aux craintes qu'elle éprouvait peut-être pour ses proches, je lui ai affirmé - parce que c'était vrai - que, chacun avec sa sensibilité propre, nous avons compris et accepté la décision de notre mère. Paulette m'a demandé si je comprenais la sienne. Je l'ai assurée que oui. Puis, nous nous sommes, à distance, embrassés avec tendresse.

Aujourd'hui, la tristesse que nous éprouvons doit être adoucie par un sentiment de fierté. Fierté d'avoir croisé le chemin de Paulette GUINCHARD, fierté d'avoir milité ou travaillé avec elle, fierté enfin de la trace profonde qu'elle laissera dans l'esprit et dans le cœur de beaucoup.

Lionel JOSPIN